



HAL
open science

An empiricist framework for analyses of power/knowledge, and applications to three prominent contemporary trends in biodiversity science and politics

Yves Meinard, Anaï Mangos

► **To cite this version:**

Yves Meinard, Anaï Mangos. An empiricist framework for analyses of power/knowledge, and applications to three prominent contemporary trends in biodiversity science and politics. *Développement durable et territoires*, 2022, Vol. 13, n°1, 10.4000/developpementdurable.20500 . hal-03881627

HAL Id: hal-03881627

<https://hal.science/hal-03881627v1>

Submitted on 1 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 13, n°1 | Juillet 2022

Expérimentations de transition écologique

Un cadre empiriste pour l'analyse des savoirs/ pouvoirs – application à trois dynamiques clés des sciences et politiques de biodiversité

*An empiricist framework for analyses of power/knowledge, and applications to
three prominent contemporary trends in biodiversity science and politics*

Yves Meinard et Anaï Mangos



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/20500>

DOI : [10.4000/developpementdurable.20500](https://doi.org/10.4000/developpementdurable.20500)

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Référence électronique

Yves Meinard et Anaï Mangos, « Un cadre empiriste pour l'analyse des savoirs/pouvoirs – application à trois dynamiques clés des sciences et politiques de biodiversité », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 13, n°1 | Juillet 2022, mis en ligne le 22 juillet 2022, consulté le 27 octobre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/20500> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.20500>

Ce document a été généré automatiquement le 27 octobre 2022.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International - CC BY-NC 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/>

Un cadre empiriste pour l'analyse des savoirs/pouvoirs – application à trois dynamiques clés des sciences et politiques de biodiversité

An empiricist framework for analyses of power/knowledge, and applications to three prominent contemporary trends in biodiversity science and politics

Yves Meinard et Anaï Mangos

- 1 La biologie de la conservation est une branche appliquée et engagée de l'écologie, dont l'objet est de développer des outils scientifiques pour préserver la biodiversité (Primack *et al.*, 2012). Comprise en son sens large, dépassant le cœur historique de la discipline ciblé par Sarkar (2005), pour englober toutes les sciences de la biodiversité, au premier rang desquelles les travaux consacrés au lien entre biodiversité, fonctionnement des écosystèmes et services écosystémiques (Naeem *et al.*, 2009), la biologie de la conservation joue aujourd'hui un rôle important dans la structuration et la mise en œuvre de nombreuses politiques environnementales – depuis les plans de gestion d'espaces naturels à l'échelle locale, jusqu'à la politique de préservation et de restauration de l'état écologique des rivières ou encore la politique Natura 2000 à l'échelle européenne (Evans, 2012), en passant par les dispositifs de compensation biodiversité à l'échelle nationale (Vaissière *et al.*, 2017).
- 2 De nombreux auteurs dont les travaux relèvent de cette discipline scientifique accordent une place majeure à l'idée selon laquelle la connaissance doit informer, aiguiller, nourrir l'action. Il n'est, pour s'en convaincre, que d'observer l'avalanche de publications qui explorent les moyens ou stratégies qui peuvent être déployés pour combler le fossé séparant connaissances scientifiques et pratique en conservation (« knowing/doing gaps », « research/implementation gaps ») (Knight *et al.*, 2008 ; Arlettaz et Mathevet, 2010 ; Matzek *et al.*, 2014).

- 3 L'évidence que la biologie de la conservation accorde à la nécessité de combler ce fossé fait de cette discipline une cible de prédilection pour des raisonnements qu'il est classique d'associer aux travaux développés par Michel Foucault, principalement dans le premier tome de son *Histoire de la sexualité* et dans ses cours au Collège de France, qui dissèquent les relations entre savoirs et pouvoirs et mettent en évidence leur immixtion (Foucault, 1976 ; 1997 ; 2004 ; 2011 ; 2012). En effet, si le savoir de la biologie de la conservation n'était qu'un discours au service de pouvoirs, alors l'évidence du bien-fondé du projet d'effacer le fossé qui sépare savoirs et action s'effondrerait. Il faudrait alors plutôt voir dans les « knowing/doing gaps » des garde-fous salvateurs, limitant l'exercice des pouvoirs sous-tendant les savoirs de la biologie de la conservation. Ce questionnement sur les liens entre pouvoirs et savoirs de la conservation est d'autant plus pertinent que la discipline est ouvertement présentée comme une science moralement engagée (Soulé, 1985), et marquée par une histoire chargée de luttes et de jeux de pouvoir entre acteurs scientifiques et militants fortement politisés (Taylor, 2016).
- 4 Cette problématique des relations entre savoirs et pouvoirs n'est nullement l'apanage de la biologie de la conservation : le contexte récent de crise sanitaire et, plus généralement, la question des changements globaux, offrent une myriade d'exemples de disciplines qui posent des problèmes du même type. Elle n'est pas non plus nouvelle, comme en attestent les nombreux travaux qui l'abordent, à la croisée de l'histoire des sciences et de l'histoire environnementale (voir à titre d'exemple Pestre (2013) ou Fressoz (2020)). Dans le présent texte, nous nous focaliserons spécifiquement sur la question des relations entre savoirs et pouvoirs (que nous désignerons dans la suite de l'article sous le titre d'analyse des savoirs/pouvoirs^{1,2}), en laissant de côté les autres concepts que Foucault a introduits à la même période et qui jouent aujourd'hui un rôle également structurant dans une vaste littérature, comme ceux de « gouvernementalité » (Dressler, 2014) ou de « biopolitique » (Gouju, 2018).
- 5 Dans ce contexte, notre objectif est de proposer un cadre empiriste pour le déploiement d'analyses de savoirs/pouvoirs de la biologie de la conservation, et d'en étayer la plus-value par une application à trois problématiques qui nous semblent, à la suite de Devictor (2018), jouer actuellement un rôle majeur dans la structuration des sciences et des politiques de biodiversité, à la croisée des questionnements de recherche et des politiques publiques : la quantification de la biodiversité, l'analyse des liens entre biodiversité et fonctionnement des écosystèmes, et la compensation biodiversité. Poser un tel cadre empiriste, à l'appui d'une discussion critique de Devictor (2018), nous semble pertinent tant sur le plan conceptuel qu'empirique. Sur le plan conceptuel, nous défendons dans un premier temps l'idée qu'un certain nombre d'ambiguïtés et de réductionnismes obèrent les potentialités des analyses de savoirs/pouvoirs telles qu'elles sont actuellement déployées. Dans un second temps, nous nous appuyons sur l'analyse exemplaire de Devictor (2018) pour montrer comment les ambiguïtés et réductionnismes mis en évidence précédemment tendent à oblitérer des chantiers empiriques majeurs mais délaissés. Dans un troisième temps, nous tâchons de tirer parti des lacunes conceptuelles et du manque d'application empirique ainsi mis en évidence pour proposer notre cadre empiriste, et esquisser son application dans nos trois problématiques d'intérêt.

1. Pour une analyse empirique et émancipatrice des savoirs/pouvoirs de la biodiversité

- 6 Dans cette section, nous défendons l'idée que deux clarifications conceptuelles préalables sont indispensables si l'on souhaite discuter de manière claire et constructive des analyses de savoirs/pouvoirs : la première a trait aux objectifs des analyses de savoirs/pouvoirs, et la seconde à ce qu'il faut entendre par « pouvoirs » dans ces analyses. En pointant ces clarifications, nous ne reprenons pas des considérations explorées en la matière par Foucault lui-même ni par les auteurs qui revendiquent sa filiation. Nos clarifications relèvent d'exigences de rigueur conceptuelle qu'il nous semble nécessaire d'opérer afin d'éviter des ambiguïtés dommageables. Par cette exigence de clarification que nous promouvons, nous nous inscrivons, dans l'ensemble de cet article, dans une approche de philosophie analytique du langage ordinaire (Benoist et Laugier, 2005). Cette tradition n'est pas celle de Foucault, et les analyses qui sont les nôtres ne prétendent aucunement mettre au jour une intention foucauldienne. De même, notre usage des termes est, du fait de cet ancrage analytique, plus fermement adhérent au sens commun et aux significations ordinaires que l'usage foucauldien. Il s'agit là de limites importantes de notre démarche qui, nous le reconnaissons volontiers, court le risque de passer à côté d'une richesse et d'une profondeur que des analyses dont l'objectif est de coller au plus près à la pensée de Foucault percevraient certainement bien mieux que nous. Cependant, le truchement du langage ordinaire nous semble être, au moins dans une certaine mesure, un passage, sinon obligé, du moins couramment emprunté, pour les travaux qui cherchent à sortir de la pure exégèse de la pensée du maître afin d'en explorer les applications et prolongements. Dans la mesure où ce sont de tels travaux applicatifs qui nous intéressent principalement dans cet article, le prisme du langage ordinaire présente une certaine pertinence de notre point de vue. Malgré ses limites, notre démarche nous semble par conséquent défendable et motivée.

1.1. Projet métaphysique et projet empirique d'analyse des relations savoirs/pouvoirs

- 7 Il importe, afin de clarifier la portée et la signification des analyses de savoirs/pouvoirs, de pointer une ambiguïté possible dans l'objectif qu'elles poursuivent. Sur un plan purement logique, il convient de distinguer deux types de projets que peuvent s'assigner les analyses de savoirs/pouvoirs qui assument des ambitions critiques. (1) Ces analyses peuvent viser à démontrer, d'une manière générale, que les savoirs, *en tant que tels*, ne sont jamais que le reflet de pouvoirs (appelons cela : « le projet métaphysique »). Mais elles peuvent également s'assigner l'objectif plus modeste (2) de mettre en évidence, empiriquement et dans des cas précis, que *certaines discours*, considérés à un moment donné et dans des circonstances données comme des savoirs, sont influencés, biaisés ou filtrés par des relations de pouvoir : « projet empirique » (Meinard, 2022)³.
- 8 Dans la littérature sur les savoirs/pouvoirs qui prétend prolonger l'œuvre de Foucault⁴, certains textes renvoient clairement à ce que nous appelons le projet métaphysique, d'autres à ce que nous appelons le projet empirique (évidemment, sans les nommer, puisqu'il s'agit là de notre terminologie). Par exemple, certains textes qui ont joué un

rôle majeur dans la diffusion d'un cadre foucauldien dans l'anthropologie des projets de conservation, comme l'étude classique de Fairhead et Leach (1996), s'approprient ouvertement le projet empirique et rejettent les ambitions métaphysiques (explicitement, p. 3). Nombre d'autres textes reprenant la terminologie des savoirs/pouvoirs ont à l'inverse un positionnement ambigu. Par exemple, Carpenter (2020) inscrit son travail dans une anthropologie résolument empirique, elle admet l'objectivité de certains savoirs, comme la littérature en biologie de la conservation sur l'effectivité des démarches de conservation (p. 2), et elle critique ouvertement le réductionnisme du projet métaphysique (p. 45-54). Pourtant, elle présente le fait que les conservationnistes tendent de plus en plus à avoir des qualifications en statistique comme une marque du fait qu'ils exerceraient un pouvoir sur les personnes et groupes concernés par des projets de conservation. Elle admet donc que cette branche des mathématiques n'est, en soi, que le reflet d'un pouvoir⁵. Cette posture fait écho au projet métaphysique, au moins dans son application à cette partie du savoir mathématique.

- 9 Dans la suite de ce texte, nous tiendrons pour acquis que le projet métaphysique est intenable. En effet, si tout savoir n'était que le reflet d'un pouvoir, alors toute analyse de savoirs/pouvoirs ne serait elle-même que le reflet de pouvoirs, et se contredirait ainsi elle-même. En cela, nous suivons Habermas (1988), mais aussi la littérature en sociologie pragmatique qui souligne la fécondité des analyses de Foucault comprises empiriquement, ainsi que des auteurs comme Arnauld de Sartre *et al.* (2014), qui s'appuient sur Foucault pour fonder une « *political ecology* » empirique.

1.2. Les pouvoirs dans les analyses de savoirs/pouvoirs

- 10 Foucault et les auteurs qui prolongent ses travaux emploient beaucoup le terme « pouvoirs », sans toujours en préciser la signification. On peut cependant distinguer dans cette littérature des spécifications du concept de pouvoir, qui apparaissent de manière récurrente, et qui mériteraient une mise en avant systématique.
1. Par un premier ensemble de spécifications, Foucault (1997 ; 2012) rapporte le pouvoir aux rapports de force⁶, et plus précisément aux modalités de surveillance et de contrôle, qui lui permettent de distinguer souveraineté, discipline (pouvoir sur les corps) et gouvernementalité (pouvoir sur les populations, la vie et les vivants).
 2. Foucault opère par ailleurs un second ensemble de spécifications du concept de pouvoir, qui vise à écarter des malentendus possibles, que certaines connotations associées au terme « pouvoirs » dans le langage courant ou la littérature pourraient susciter. Il insiste en particulier sur l'idée que les pouvoirs qu'il s'attache à étudier n'ont pas d'auteur, et ne sont pas le déploiement d'une stratégie définie *ex ante* par un acteur ou un ensemble d'acteurs bien identifié, à même de mettre en œuvre des mécanismes réalisant des plans bien définis⁷. Par ailleurs, Foucault insiste beaucoup sur le caractère diffus, protéiforme et dynamique des pouvoirs. Un exemple illustrant la pertinence empirique de cette vision du pouvoir est donné par l'étude classique de Ferguson (1990), qui montre comment la mainmise de la bureaucratie étatique sur les politiques de développement au Lesotho s'est mise en place par effet secondaire du fonctionnement d'un ensemble de mécanismes et d'institutions sociales sur lesquels l'État lui-même n'avait aucune prise.
- 11 Ces deux spécifications rendent possibles des analyses riches et complexes des rapports de forces, qui fondent l'intérêt des travaux de Foucault dans la perspective d'analyses critiques, à visée émancipatrice. Foucault revendique dans certains textes cette visée

émancipatrice (par exemple dans Foucault et Gordon (1980 : 133)), qui motive l'affiliation de ses travaux à ceux de la théorie critique par Honneth (1985) et fonde leur intérêt pour de nombreuses études anthropologiques (Carpenter, 2020).

2. Une herméneutique des savoirs/pouvoirs de la biodiversité comme préliminaire

- 12 Dans cette section, nous souhaitons explorer ce qui nous semble être l'écueil principal auquel s'exposent les analyses de savoirs/pouvoirs qui n'opèrent pas les clarifications préconisées dans la section précédente. Cet écueil est de susciter des attentes inassouvies et de réduire la visibilité de chantiers empiriques intouchés, en se *limitant* à des analyses que nous qualifierons d'herméneutiques⁸, qui consistent à mettre en évidence l'ambiguïté de certains discours – présence subreptice de valeurs au cœur de discours qui se présentent comme entièrement positifs, ou déplacements insidieux dans la signification de certains concepts.
- 13 De telles analyses herméneutiques peuvent s'inscrire dans le projet empirique, mais dans ce cas elles n'ont valeur que de travaux préliminaires : en pointant des ambiguïtés ou des glissements de sens dans des discours, elles mettent en évidence des outils discursifs (Paveau, 2007) qui *peuvent* être instrumentalisés par des pouvoirs ; charge alors aux prolongements empiriques de l'analyse d'attester de l'exercice effectif de ces pouvoirs.
- 14 On pourrait rétorquer ici que les analyses de discours sont toujours, en un sens, empiriques, car elles analysent des entités qui ont une réalité empirique (les discours, prenant la forme, empirique, de textes, publiés ou non, de paroles proférées, etc.), et qui peuvent être vues comme des traces de pouvoirs – surtout quand les discours en question sont, non pas des écrits scientifiques et philosophiques, mais des documents administratifs ou réglementaires. Mais les discours sont parfois, et même souvent, en décalage par rapport à la réalité empirique des pouvoirs. Les analyses empiriques d'inspiration foucauldienne les plus pénétrantes l'illustrent : ainsi Fairhead et Leach (1996) montrent l'*impuissance*, pour modifier les comportements des acteurs de terrain, de discours saturant pourtant l'espace discursif. Laurans *et al.* (2013) pointent un décalage similaire entre les publications sur l'utilité prétendue des évaluations économiques des services écosystémiques et la réalité des processus de décision, qui ne s'appuient que rarement sur de telles évaluations. Marcone (2017) retrouve encore le même décalage entre le vocabulaire économique de textes réglementaires relatifs aux milieux marins et la réalité des processus de décision afférents. Ces exemples et de nombreux autres montrent qu'à moins d'assumer le projet métaphysique, qui postule dès le départ que tout discours n'est que le reflet de pouvoirs, l'analyse des seuls discours ne peut avoir valeur que de *préliminaire* à des études des pouvoirs, car les discours ne reflètent au mieux ces derniers qu'imparfaitement.
- 15 Pour mettre en évidence cet écueil de l'oubli du statut seulement préliminaire de l'herméneutique, nous nous appuyons dans cette section sur l'exemple de la thèse de Devictor (2018), car celui-ci produit, dans un raisonnement méthodologiquement homogène et résolument ancré dans la littérature foucauldienne, une analyse conjointe des trois problématiques structurant les sciences et les politiques contemporaines de

biodiversité évoquées plus haut : quantification, analyse des liens entre biodiversité et fonctionnement des écosystèmes, et compensation biodiversité.

- 16 Devictor (2018) parle de « *prise en compte* » pour critiquer la première dynamique, qui est une montée en puissance, en science de la conservation, d'un effort de quantification de la biodiversité dont les fondements scientifiques apparaissent fragiles. L'interprétation qui s'impose pour la plupart des auteurs est que, parce que les données et chiffres permettent de déployer un discours qui se dit dans un langage commun aux scientifiques et aux décideurs politiques, ce véhicule de communication a pris le pas sur le fond scientifique (Jarić *et al.*, 2019, Casetta *et al.*, 2019). Devictor (2018) n'est pas loin de réitérer cette idée mais, reprenant à son compte le jargon foucauldien, il la formule différemment, en parlant de « *régime de véridiction sur lequel science et politique peuvent s'accorder* ». L'auteur a peut-être opté pour une telle formulation pour souligner que le lien science/politique qui se construit ici est autant affaire de méthodes, de procédures, que de langage. Quoi qu'il en soit, si on rejette la métaphysique pour s'inscrire dans le projet empirique, une telle critique de discours prétendant traiter de la biodiversité par les données et les chiffres est, en toute rigueur, la dénonciation d'un faux-semblant : celui qui consiste à faire passer pour un savoir un discours qui tend à abandonner, dans une certaine mesure, l'exigence de vérité pour se rendre acceptable hors de son champ scientifique. Cette dénonciation, que Devictor (2018) ne formule pas comme telle, mais qui nous semble être une partie majeure de son apport, n'est, en aucune façon, une critique du savoir ; elle ne remet en cause, en aucune façon, la frontière entre savoirs et pouvoirs ; elle ne traite en fait nullement de pouvoirs. Il s'agit d'une analyse herméneutique qui pointe les mystifications de discours qui se présentent comme du savoir, mais qui en ont perdu l'exigence. Ce travail herméneutique est d'une grande valeur, mais il ne traite pas des relations entre savoirs et pouvoirs, et le présenter dans les termes du jargon foucauldien des savoirs/pouvoirs ne peut qu'obscurcir la nature réelle de sa contribution à ce stade.
- 17 Devictor (2018) nomme « *prise de fonction* » la dynamique par laquelle le programme de recherche « Biodiversity-ecosystem functioning » (BEF), accolé à l'économie des services écosystémiques (Naeem *et al.*, 2009), réduit la biodiversité à sa contribution au bien-être humain, compris au prisme réducteur des méthodes « *d'économie du bien-être* » (Baujard, 2011). En montrant toute la charge normative des réductionnismes à l'œuvre dans cette dynamique, Devictor rejoint les conclusions d'une très vaste littérature en éthique de l'environnement et en économie écologique (Sagoff, 2008 ; Meinard *et al.*, 2016). Mais à suivre l'argument imparable déployé par l'auteur, on perd ici aussi la trace des pouvoirs, du moins si l'on entend ce concept au sens que notre première section a pointé comme étant le seul prometteur pour une analyse de savoirs/pouvoirs. En effet, où sont les pouvoirs, et quelle est la partie du savoir qui relève de pouvoirs, dans le programme BEF et dans l'économie des services écosystémiques ? L'auteur ne traite pas cette question, et ne prétend jamais le faire. Incontestablement, la science de la biodiversité est noyauté, par le biais du programme BEF, par des valeurs instrumentales qui ne sont pas ouvertement affichées et qui s'insinuent subrepticement dans la biologie de la conservation. Si l'on comprend la politique comme le domaine des valeurs, alors on pourra dire que le programme BEF change l'orientation politique de la biologie de la conservation. Peut-être même doit-on dire qu'en instillant subrepticement ses valeurs dans la biologie de la conservation tout en arborant des atours purement scientifiques, l'économie des services écosystémiques *dépolitise* la crise de la biodiversité et en oblitère la portée. Mais toutes ces

considérations utilisent le terme « politique » et ses dérivés dans un sens qui découle entièrement de l'idée de valeur : est « politique », dans ce sens du terme, ce qui relève des valeurs. Bien que les notions de valeurs et de pouvoir se recouvrent par certains aspects, nous sommes loin de la définition foucauldienne de la politique comme de ce qui relève des pouvoirs, eux-mêmes définis en termes de rapports de forces (Foucault, 1976). Il y a certainement des jeux de pouvoir qui expliquent pourquoi le programme BEF a pris l'ampleur et la visibilité qui ont été les siennes (Devictor et Meinard, 2019), mais ce n'est pas ce dont traite Devictor (2018), qui laisse intouché le chantier de mise en évidence empirique des rapports de force sous-jacents au déploiement du programme BEF⁹.

- 18 Enfin, Devictor (2018) traite de la compensation biodiversité sous le titre de « *mise en équivalence* ». Cette thématique peut sembler fournir le terrain le plus propice à une mise en évidence du rôle de pouvoirs, car la compensation biodiversité est un dispositif réglementaire permettant à des aménageurs de compenser leurs impacts prétendus inévitables et irréductibles par la reconstitution, sur des sites de compensation, d'une biodiversité qualifiée d'« *écologiquement équivalente* » (Vaissière *et al.*, 2017). Ce dispositif pousse à l'extrême la structuration des rapports entre acteurs dans un sens propice à l'exercice de pouvoirs, puisque ce sont les aménageurs responsables des impacts qui doivent payer les bureaux d'études en charge de l'identification et de la mesure de leurs impacts, ainsi que de la définition et du dimensionnement des compensations. La « *mise en équivalence* » se place donc d'emblée sur un terrain où les pouvoirs sont omniprésents et prééminents. Une littérature critique surabondante (Gibbons et Lindenmayer, 2007 ; Bull *et al.*, 2015 ; Ermgassen *et al.*, 2019) met en évidence le fait que, sans surprise dans un tel contexte, les pouvoirs parviennent à créer du *non-savoir*, en faisant produire des expertises fantoches, en poussant les bureaux d'études à fermer les yeux sur des données, en amenant des institutions représentant l'autorité environnementale à construire des cadres théoriques et des guides pratiques dont les fondements scientifiques sont pour le moins discutables. Devictor (2018) formule ses analyses en termes de savoirs/pouvoirs, ce qui laisse penser qu'il cherche à aller plus loin que cette littérature critique dans l'analyse de la manière dont les pouvoirs manipuleraient le savoir. Pourtant, ses analyses se concentrent sur la question des conditions de possibilité d'idées clés de la compensation comme celles de « *non-perte nette* » et d'« *équivalence écologique* ». Ces questions sont capitales, mais elles relèvent d'une analyse herméneutique qui appelle des prolongements empiriques, seuls à même de mettre en évidence les formes que prennent les pouvoirs et leur exercice.
- 19 Bien qu'elle se formule dans les termes foucauldien des savoirs/pouvoirs, l'étude des trois problématiques clés des sciences et politiques contemporaines relatives à la biodiversité (quantification, fonctionnalisation, compensation) menée par Devictor (2018) apparaît ainsi focalisée uniquement sur la tâche herméneutique de mise en évidence de l'ambiguïté de certains discours. Loin d'être propre au seul texte qui nous a occupés dans les paragraphes précédents, ce décalage entre le contenu de l'analyse et le vocable dans lequel elle s'exprime apparaît de manière récurrente dans les analyses d'inspiration foucauldienne des problématiques liées à la biodiversité. Ainsi, quand Gouju (2018) propose une « *lecture biopolitique* » des plans paysages, elle présente la biopolitique comme une « *technologie de pouvoir* », mais dans les faits son analyse se focalise sur « *le vocabulaire utilisé* » (p. 4), sur « *une double injonction présente dans les textes* » (p. 5, c'est nous qui soulignons) ainsi que sur la présence subreptice de valeurs dans certains discours (section 3), sans jamais analyser les pouvoirs prétendument

sous-jacents. De même, quand Petitimbert (2016) analyse l'institutionnalisation des dispositifs de paiement pour services environnementaux dans les politiques publiques françaises, il utilise le vocable foucauldien pour « *s'intéresser aux représentations et significations véhiculées par les PSE (paiements pour services écologiques) pour en dégager la portée axiologique et les valeurs intrinsèques* » (p. 12), mais jamais l'analyse ne met en évidence, autrement que de manière périphérique et allusive, des pouvoirs sous-jacents. Quand Granjou (2015) étudie les écotrons, les multiples références à Foucault qui structurent son cadre théorique ne l'amènent pas non plus à mettre explicitement en évidence les pouvoirs qui sous-tendent ces dispositifs.

- 20 Il existe évidemment des contre-exemples : pensons ainsi à Fernandez *et al.* (2011), qui dissèquent finement les rapports de force qui ont présidé à l'émergence du concept de « débit objectif d'étiage » dans les politiques de l'eau dans le bassin Adour-Garonne – quoique cette analyse évite le vocable des « savoirs/pouvoirs ». Et nous ne prétendons pas ici disposer d'éléments quantitatifs pour mesurer la part des études qui se bornent à une herméneutique tout en se présentant comme des analyses de savoirs/pouvoirs. Notre ambition se limite à pointer un risque, car celui-ci nous semble particulièrement problématique à trois égards.
- 21 Tout d'abord, les contributions (herméneutiques) réelles de cette littérature perdent de leur clarté. Ensuite, point capital, en formulant des résultats herméneutiques en des termes qui seraient plus à des analyses empiriques de rapports de force, on risque de laisser penser que les analyses empiriques correspondantes ont été traitées, alors que les chantiers empiriques en question sont intouchés. Enfin, ce jargon des savoirs/pouvoirs, parce qu'il porte les connotations de remise en cause du savoir qui caractérisent le projet métaphysique, risque de discréditer le savoir, alors même que l'un des intérêts majeurs d'une analyse empirique des rapports savoirs/pouvoir est de mettre en évidence les manipulations du savoir, et donc de le défendre, plutôt que de le discréditer.
- 22 Les différents risques que nous listons ici ne renvoient certainement pas aux intentions des auteurs. Elles relèvent de la pragmatique d'un discours formulé, inopportunément selon nous, dans le jargon des savoirs/pouvoirs, et qui véhicule, peut-être malgré lui, des connotations malvenues. De tels risques pragmatiques mériteraient une plus grande prise en compte, qui invite à développer les prolongements, relevant d'analyses empiriques, de ces analyses herméneutiques.

3. L'analyse empirique des contraintes structurant la mise à contribution des connaissances dans les politiques de biodiversité

- 23 Dans la section précédente, nous avons mis en évidence que certaines études qui se présentent comme des analyses de « savoirs/pouvoirs » se limitent en fait à des analyses herméneutiques qui ne traitent nullement de pouvoirs. Dans cette section, nous souhaitons montrer que, grâce à une clarification de la notion de pouvoir, il est possible de prolonger de telles analyses herméneutiques par des analyses empiriques des pouvoirs. Dans cet exercice, nous nous limiterons à une esquisse d'application empirique, qui a vocation à être prolongée dans d'autres articles, car les

problématiques méthodologiques et conceptuelles ici traitées sont trop massives pour qu'une étude empirique complète leur soit adossée dans un seul article.

- 24 L'un des apports classiquement reconnus à l'œuvre de Foucault est qu'il a su mettre en évidence le polymorphisme et la diversité des dispositifs qui matérialisent l'immixtion des pouvoirs et des savoirs, dans un large éventail de domaines (Carpenter, 2020). Afin de favoriser le déploiement d'un tel travail, dont l'ambition est clairement empirique, dans le prolongement d'analyses herméneutiques comme celles mentionnées dans la section précédente, nous voudrions montrer dans cette section qu'il est utile de s'appuyer sur un modèle général des modalités de mise à contribution des savoirs, en l'occurrence de biologie de la conservation, dans les décisions relatives aux politiques environnementales et à leur mise en œuvre. Un tel modèle, décrivant en termes abstraits les interactions entre un décideur, un pourvoyeur d'aide à la décision et différentes parties prenantes, est proposé par Meinard et Tsoukiàs (2019), à partir d'une lecture des travaux d'Habermas (1981). Dans ce modèle, Meinard et Tsoukiàs (2019) soutiennent que les modalités de mise à contribution des connaissances pour aiguiller les décisions dépendent de trois types de contraintes qui pèsent sur le processus d'aide à la décision :
- la gouvernance dans laquelle le processus s'inscrit : cette expression désigne les acteurs et les groupes dont l'acceptation ou le refus de la décision du décideur peut autoriser ou bloquer la poursuite du processus ;
 - le cadrage de l'aide à la décision : il s'agit des contraintes méthodologiques qui s'imposent au processus d'aide à la décision, par exemple quand il est établi que le processus devra adhérer à telle ou telle méthode, ou devra être supervisé par une autorité tierce en charge de l'évaluer ;
 - l'importance accordée à l'initiative du décideur : cette contrainte renvoie au fait que, dans certains processus, les valeurs ou préférences du décideur, ou la possibilité, pour le décideur, de s'approprier l'aide à la décision, sont considérées comme intouchables et capitales, alors que, dans d'autres processus, elles ont plutôt un rôle de variables d'ajustement.
- 25 Ces définitions sont celles qui sont données par Meinard et Tsoukiàs (2019). En l'état, elles sont très abstraites, elles utilisent des termes qui, dans d'autres littératures, sont détaillés bien plus précisément (c'est le cas, en particulier, des termes « cadrage » et « gouvernance »), et elles peuvent sembler ancrées dans des présupposés peu crédibles en matière d'environnement : par exemple, l'idée qu'il existe et qu'on puisse facilement identifier « un décideur », couramment présupposée dans la littérature en aide à la décision et recherche opérationnelle, est rarement vérifiée sur le terrain des politiques environnementales. Nous voudrions cependant défendre ici l'idée que ce modèle, pour abstrait qu'il soit, peut fournir une base pertinente pour des études empiriques des savoirs/pouvoirs, car il s'avère tout à la fois propice à accueillir des spécifications empiriques et à même d'aider à structurer une réflexion sur les différentes formes de pouvoir à l'œuvre.
- 26 En effet, le modèle général ci-dessus peut être décliné empiriquement dans des cas d'études. Bien qu'ils n'entrent pas dans les détails, Meinard et Tsoukiàs (2019) proposent eux-mêmes des exemples concrets de politiques ou projets de conservation dans lesquels les trois contraintes définies ci-dessus sont particulièrement bien exemplifiées, et qui peuvent aisément être approfondis.

- 27 La politique Natura 2000, telle qu'elle est déployée en France, et en particulier les démarches d'élaboration des Documents d'objectifs (Docob, documents de planification établis et déployés sur les sites Natura 2000), peuvent fournir de nombreux exemples dans lesquels la gouvernance, telle qu'elle est définie en des termes très abstraits ci-dessus, joue un rôle de contrainte-clé. Meinard et Tsoukiàs (2019) prennent l'exemple de l'élaboration du Docob du Ried de Colmar à Sélestat (Haut-Rhin), pour laquelle l'État français, représenté par la Dreal Alsace, a joué le rôle d'un décideur, formellement capable de prendre toutes les décisions-clés, mais en réalité fortement contraint par le fait que la politique Natura 2000 française est entièrement volontariste, en ce sens qu'aucune action prévue dans un Docob ne peut se mettre réellement en place sans l'accord et l'adhésion des acteurs concernés. Dans de telles conditions, la « gouvernance » de Meinard et Tsoukiàs (2019) est composée des acteurs présents ou représentés dans les comités de pilotage et qui, du fait de la structure de la politique Natura 2000 en France, se sont trouvés, tout au long du processus d'élaboration du Docob, en capacité d'autoriser ou de bloquer la poursuite du processus. On devine aisément que cet exemple est extrême et exceptionnel, en ce sens que, dans d'autres cadres, la contrainte de gouvernance peut prendre des formes bien plus complexes, diffuses et distribuées, possiblement variables dans le temps et l'espace, selon les thématiques traitées, et même l'identité des acteurs impliqués. Dans une étude de cas empirique s'appuyant également sur Meinard et Tsoukiàs (2019), Mangos *et al.* (2021) mettent en évidence une autre situation dans laquelle la contrainte de gouvernance est prépondérante : les projets de réintroduction du lynx dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord. Mangos *et al.* (2021) mettent en évidence que les échecs de différents projets ayant cette ambition peuvent s'expliquer par le fait que le Parc naturel régional, jouant le rôle de décideur dans ces projets, a mis plusieurs années pour comprendre que, dans ses prises de décisions en la matière, il ne prenait pas suffisamment en compte toute une diversité de moyens de blocages dont disposaient des acteurs de terrain qu'il n'impliquait pas suffisamment dans le processus. Ces deux exemples, dans la diversité des mécanismes qu'ils convoquent, suggèrent qu'un chantier empirique d'importance serait d'examiner s'il est possible d'établir une typologie générale des politiques environnementales, en France ou au-delà, en fonction des formes et modalités de la gouvernance, comprise au sens de Meinard et Tsoukiàs (2019). Ce chantier, pour lequel de nombreuses ressources conceptuelles sont certainement mobilisables en science politique, sociologie politique et science de gestion, dépasse naturellement les ambitions du présent article, mais les exemples ci-dessus permettent d'ores et déjà de deviner la complexité d'une telle tâche, en particulier quand les décisions, sur différents thèmes ou différents aspects d'une question, ou à différents moments, sont distribuées entre différents acteurs, ou différents rôles, dans différents processus et différentes instances de décision.
- 28 Pour ce qui est de la contrainte de cadrage, Meinard et Tsoukiàs (2019) fournissent également un cas simple et emblématique, celui des expertises botaniques et phytosociologiques réalisées dans le cadre de la politique des Espaces naturels sensibles (ENS) du conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine. Dans ce département, un accord a été établi entre le conseil départemental et le Conservatoire botanique national (CBN) de Brest pour l'encadrement, le suivi et l'évaluation des expertises botaniques et phytosociologiques sur les ENS. Typiquement, pour établir des plans de gestion de ses ENS, le conseil départemental a recours à des marchés publics dans le cadre desquels des chargés de mission du conseil départemental jouent le rôle de décideurs et

sollicitent des bureaux d'études, qui jouent alors le rôle de pourvoyeurs d'aide à la décision, dont la méthodologie et la mise en œuvre sont finement cadrées par le CBN. Selon les cas et les sites concernés, le tableau est plus ou moins complexe : parfois les décisions sont prises directement par le chargé de mission du conseil départemental, parfois il n'y a pas « un décideur », mais des décisions distribuées entre différents chargés de missions et/ou membres de leur hiérarchie selon les thèmes ; parfois les relations entre le bureau d'études et le CBN sont très directives, d'autres fois elles sont plus interactives (telle est du moins l'expérience personnelle du premier auteur du présent article). Pour cette même contrainte, Mangos *et al.* (2021) mettent également en évidence un processus qui s'inscrit dans un cadre complètement différent, mais qui répond pourtant au même patron de dominance de la contrainte de cadrage : la mise en place d'un observatoire de la qualité de l'eau dans le territoire du Parc naturel régional. Dans ce processus, Mangos *et al.* (2021) montrent que l'Agence de l'eau a imposé l'application de son outillage technique et de sa batterie d'indicateurs, qui ont guidé la mise en œuvre de tout l'observatoire. Ici encore, la complexité qui émerge à partir de deux exemples empiriques seulement montre qu'un programme de recherche immense reste à creuser pour faire la cartographie de ces contraintes de cadrage dans les politiques environnementales et leur mise en œuvre.

- 29 Enfin, pour ce qui est de la contrainte d'initiative, Meinard et Tsoukiàs (2019) évoquent l'exemple de la démarche de refonte de la politique départementale des milieux aquatiques de la Gironde, qui a consisté en un travail dans lequel les chargés de mission du conseil départemental ont joué le rôle de décideur pour définir leur nouvelle stratégie sur les milieux aquatiques, et ont sollicité, comme pourvoyeur d'aide à la décision, un bureau d'études pour les aider à reconstituer un ensemble d'objectifs qui ont animé informellement leur démarche de gestion passée, dont ils voulaient voir une version consolidée structurer leur stratégie future. Dans cet exemple apparaît bien l'idée-clé qui définit la contrainte d'initiative, à savoir que l'enjeu pour le décideur est ici de pouvoir s'approprier pleinement l'aide à la décision (Meinard et Tsoukiàs, 2019). Mangos *et al.* (2021) identifient un processus d'aide à la décision illustrant, certainement de manière plus évocatrice encore, la contrainte d'initiative. Ce processus concerne la restauration de la continuité piscicole, pour lequel Mangos *et al.* (2021) montrent comment les fédérations de pêcheurs, auxquelles la tâche a été confiée de piloter le processus, ont su faire prévaloir leurs objectifs propres, en termes de maintien de la productivité de sites de pêche, au détriment des autres considérations qui auraient pu structurer la démarche de restauration de la continuité piscicole.
- 30 Par la diversité des mécanismes qu'ils explorent sur la base du modèle de Meinard et Tsoukiàs (2019), ces différents exemples suggèrent qu'établir une typologie des politiques environnementales sur la base de ce modèle n'est pas simple : il est inespéré de croire que les grands types de politiques (Natura 2000, ENS, continuité écologique, etc.) pourront en bloc être caractérisés par un profil homogène en termes de contraintes de gouvernance, de cadrage et d'initiative. Mais l'intérêt principal que nous voyons dans ce cadre n'est pas une vaine promesse de typologie simpliste. En effet, selon nous, l'intérêt de ce modèle, qui peut en faire un cadre pour des études empiriques, est que cette typologie des contraintes qui pèsent sur les processus d'aide à la décision permet de discerner trois compréhensions possibles du concept de pouvoir

dans le contexte d'une mise à contribution des connaissances pour aiguiller les décisions de conservation :

1. En un premier sens, on peut dire d'un décideur qu'il a du pouvoir quand la gouvernance qui s'impose à lui est réduite, voire nulle. On pourrait croire que de tels cas sont exceptionnels, tant la participation est aujourd'hui de plus en plus encouragée dans les politiques environnementales (OFB 2018). Pourtant, nombreux sont par exemple les plans de gestion d'espaces naturels pour lesquels les parties prenantes sont peu nombreuses et/ou peu impliquées. Dans de tels cas, les décideurs, qui sont souvent des chargés de mission de départements ou régions, d'associations comme les Conservatoires d'espaces naturels, de syndicats de bassins versants ou de Parcs régionaux, peuvent agir sans contrainte de gouvernance.
 1. En un autre sens, on peut considérer le pouvoir comme la capacité, pour un décideur, de décider uniquement selon ses aspirations, préférences ou valeurs : cette fois-ci, c'est sur la dimension d'initiative que se lit le pouvoir.
 2. En un troisième sens, on peut considérer que le pouvoir du décideur est limité quand le cadrage de l'aide à la décision dont il bénéficie est restrictif, ce qui limite les possibilités qui sont les siennes de bénéficier d'aides s'appuyant sur des types de connaissances exclues par le cadre restrictif.
- 31 Insistons sur le fait que cet éventail de cas de figure, parce qu'il s'appuie sur le modèle des trois types de contraintes proposé par Meinard et Tsoukiàs (2019), ne présente en aucun cas une gradation de pouvoirs. En théorie, les différentes formes de pouvoir peuvent être toutes présentes, toutes absentes, ou présentes en tous les mélanges imaginables. Les exemples explorés jusqu'ici concernent tous des cas où une contrainte est forte alors que toutes les autres sont faibles, mais une part importante du chantier empirique est d'explorer s'il existe des motifs récurrents dans les combinaisons de contraintes qui s'exercent sur les différentes politiques environnementales. Une autre complexité, qui n'apparaît pas dans les cas simples développés par Meinard et Tsoukiàs (2019) et Mangos *et al.* (2021), mais qui y est déjà omniprésente, est que les différents acteurs qui interagissent dans ces processus d'aide à la décision sont en parallèle engagés dans d'autres processus d'aide à la décision, dans lesquels ils jouent des rôles parfois identiques et parfois différents. Pensons par exemple au CBN imposant une contrainte de cadrage aux processus relatifs à la gestion des ENS de l'Ille-et-Vilaine. Dans le processus de décision de formulation du protocole précis d'encadrement des bureaux d'études, le CBN a, à un moment donné, joué le rôle de décideur et, dans ce processus, des contraintes de gouvernance, d'initiative et de cadrage ont certainement joué. Tous les processus d'aide à la décision sont, de la même façon, emboîtés dans une infinité de processus, plus ou moins formalisés, tous marqués par des contraintes propres, plus ou moins fortes. La prise en compte de cette complexité requiert des analyses empiriques bien plus poussées que celles proposées pour l'heure par Meinard et Tsoukiàs (2019) et Mangos *et al.* (2021). Ce que ce cadre empirique permet de voir, c'est l'étendue et la profusion des questions empiriques qu'il faut traiter si l'on souhaite aller au-delà de la seule herméneutique pour traiter réellement des pouvoirs engagés avec les savoirs des sciences de la biodiversité.
- 32 Concernant la « prise en compte », deux hypothèses nous semblent crédibles, et mériter des tests empiriques. La première hypothèse est qu'il s'agit d'un cas dans lequel la contrainte d'initiative joue un rôle-clé : des décideurs demandent des chiffres et parviennent à en obtenir de la part de scientifiques, même si ces chiffres n'ont pas de sens. La seconde hypothèse est que c'est la gouvernance qui joue ici un rôle-clé : dans

cette hypothèse, ce ne sont pas les décideurs qui demandent des chiffres et parviennent à les obtenir, mais les acteurs qui valident ou invalident les faits et gestes des décideurs : leurs électeurs dans le cas des décideurs politiques, les membres de comités de pilotage dans le cadre de dispositifs de décisions concertées, d'autres instances collectives de contrôle des décisions dans d'autres cas. Des études empiriques permettant de dire laquelle de ces hypothèses est la meilleure dans différents processus de décision relevant des politiques de biodiversité seraient des contributions majeures à la littérature. Cependant, si l'on se rappelle combien sont diverses les modalités de concrétisation des contraintes observées dans les cas simples de Meinard et Tsoukiàs (2019) et Mangos *et al.* (2021), on ne peut que deviner que la profusion des modalités d'interactions et des constellations d'acteurs engagés dans les nombreux processus que Devictor (2018) appelle « prise en compte » cache une diversité exponentielle de configurations de contraintes. Dans ces conditions, les tests empiriques à produire devront se concentrer en premier lieu sur des dispositifs précis de « prise en compte », et la question peut se poser de savoir si, dans une telle profusion, la perspective de former une vision empiriquement solide des pouvoirs en jeu dans la « prise en compte » en général a des chances de se réaliser un jour. Si l'on revient au cas des trois dynamiques-clés explorées par Devictor (2018) et analysées ci-dessus, ce cadre permet ainsi de formuler des hypothèses sur la nature précise des pouvoirs impliqués.

- 33 La « prise de fonction », quant à elle, nous semble illustrer un cas d'école de contrainte de cadrage. Quand les communications entre décideurs et biologistes de la conservation ne s'expriment plus que dans le langage du lien BEF/services écosystémiques, les théories et méthodes mises à contribution se cantonnent à une vision limitée du bien-être. C'est une contrainte de cadrage. Au-delà de cette idée simple, les questions empiriquement pertinentes n'émergent que lorsque l'on s'assigne pour tâche de remonter les emboîtements de processus et de contraintes qui président à la mise en place de cette contrainte de cadrage. Ici encore, on peut s'attendre à ce que, derrière la belle unicité mise en avant au plan herméneutique, un foisonnement de situations émergent au niveau de l'analyse empirique des pouvoirs en jeu.
- 34 Pour ce qui est de la « mise en équivalence », elle nous semble être un cas paradigmatique de situation dans laquelle les décideurs, qui sont ici des aménageurs, exercent une forte contrainte d'initiative (c'est en cela que consiste leur pouvoir), ce qui leur permet d'imposer aux pourvoyeurs d'aide à la décision avec lesquels ils travaillent (le plus souvent des bureaux d'études) de fermer les yeux sur certaines données ou types d'analyses ou d'adopter des protocoles inadaptés (ce sont des distorsions de ce type que documente la vaste littérature critique sur la compensation : Gibbons et Lindenmayer (2007), Bull *et al.* (2015), Ermgassen *et al.* (2019), etc.). On pourrait qualifier cela de distorsion du savoir par le pouvoir, mais ce serait jouer sur les mots : le savoir n'est pas affecté (du moins, nous n'avons pas connaissance de démonstrations d'une distorsion des théories écologiques par les aménageurs¹⁰) ; sont produits, en revanche, des discours qui prétendent constituer un savoir, alors qu'ils relèvent de la supercherie. L'exercice de cette contrainte nous semble par ailleurs dans ce cas facilité par une contrainte de cadrage, qui se matérialise dans les méthodologies et doctrines encadrant la pratique de la compensation. Cette idée invite à mettre en perspective l'architecture du processus, et à la comprendre comme le résultat de processus de décision antérieurs : l'importance du cadrage a été décidée dans un processus antérieur, par le même décideur ou par un autre. Ici, on peut supputer que les aménageurs ont pu, dans des processus antérieurs, également exercer une

contrainte d'initiative, ce qui expliquerait la structuration progressive des processus de décision permettant un maintien de la contrainte d'initiative et la mise en place d'une contrainte de cadrage qui lui est favorable et la renforce en réduisant les options décisionnelles, et conduisant à stabiliser les décisions autour d'une norme. Se pose alors la question de la validité de cette norme et des moyens de son dépassement dans une perspective émancipatrice.

- 35 Les esquisses proposées dans les paragraphes ci-dessus ne font évidemment qu'effleurer la complexité des analyses empiriques qui seraient nécessaires pour disséquer les rapports de force qui se jouent dans les trois dynamiques explorées par Devictor (2018), pour lesquelles ses analyses herméneutiques peuvent fournir un tremplin.

Conclusion

- 36 Dans ce texte, nous avons proposé un cadre empiriste pour le déploiement d'analyses de savoirs/pouvoirs de la biologie de la conservation, en nous appuyant sur une typologie de contraintes, qui permet de distinguer plusieurs formes de pouvoir s'imposant aux processus d'aide à la décision en conservation. Ce cadre permet d'identifier les analyses empiriques qui seraient nécessaires pour disséquer les rapports de force qui se jouent dans les trois dynamiques qui nous semblent, à la suite de Devictor (2018), structurer les sciences et politiques de conservation contemporaines (quantification de la biodiversité, analyse des liens entre biodiversité et fonctionnement des écosystèmes, et compensation biodiversité). De telles analyses empiriques à venir constituent, selon nous, l'apport réel qui pourra être celui de la littérature d'inspiration foucauldienne, au-delà des analyses herméneutiques auxquelles elle se cantonne encore souvent.

BIBLIOGRAPHIE

Arlettaz R., Mathevet R., 2010, Biodiversity conservation : From research to action, *Natures Sciences Sociétés*, vol. 18, n° 4, p. 452-458, <https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2010-4-page-452.htm>.

Arnauld de Sartre X., Castro M., Hubert B., Kull C., 2014, « Modernité écologique et services écosystémiques » in Arnauld de Sartre X., M. Castro, S. Dufour, J. Oszwald, *Political ecology des services écosystémiques*, Francfort, Peter Lang.

Baujard A., 2011, « L'économie du bien-être est morte. Vive l'économie du bien-être ! » <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00609257>

Benoist J., Laugier S., 2005, *Langage ordinaire et métaphysique*. Strawson, Paris, Vrin.

Bull J. W., Hardy M. J., Moilanen A., Gordon A., 2015, « Categories of flexibility in biodiversity offsetting, and their implications for conservation », *Biological Conservation*, vol. 192, p. 522-532.

- Carpenter C., 2020, *Power in Conservation : Environmental Anthropology Beyond Political Ecology*, Londres, Routledge.
- Casetta E., Silva J. M. da, Vecchi D. (éds.), 2019, *From Assessing to Conserving Biodiversity : Conceptual and Practical Challenges*, Berlin, Springer International Publishing.
- Devictor V., 2018, *La prise en charge technoscientifique de la crise de la biodiversité*, université Panthéon-Sorbonne – Paris I.
- Devictor V., Meinard Y., 2019, « Empowering biodiversity knowledge », *Conservation Biology*.
- Dressler W., 2014, « Green governmentality and swidden decline on Palawan Island », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 39, n° 2, p. 250-264.
- Ermgassen, S. O. S. E. zu, Baker J., Griffiths R. A., Strange N., Struebig M. J., Bull J. W., 2019, « The ecological outcomes of biodiversity offsets under “no net loss” policies : A global review », *Conservation Letters*, vol. 12, n° 6, article n° 12664, <https://doi.org/10.1111/conl.12664>.
- Fairhead J., Leach J., 1996, *Misreading the African Landscape*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Ferguson J., 1990, *The anti-politics machine : « development, » depoliticization, and bureaucratic power in Lesotho*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Fernandez S., Bouleau G., Treyer S., 2011, « Reconsidérer la prospective de l'eau en Europe dans ses dimensions politiques », *Développement durable & territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, vol. 2, n° 3, <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.9124>.
- Foucault M., 1966, *Les mots et les choses*, Gallimard.
- Foucault M., 1976a, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Gallimard.
- Foucault M., 1976b, *Histoire de la sexualité I – La volonté de savoir*, Paris, Gallimard.
- Foucault M., 1977, *Dits et écrits, II (1976-1988)*, Paris, Gallimard.
- Foucault M., 1997, *Il faut défendre la société : Cours au Collège de France, 1975-1976*, Paris, Gallimard/Seuil.
- Foucault M., 2004, *Sécurité, territoire, population : Cours au Collège de France, 1977-1978*, Paris, Gallimard/Seuil.
- Foucault M., 2011, *Leçons sur la volonté de savoir*, Paris, Gallimard/Seuil.
- Foucault M., 2012, *Du gouvernement des vivants : cours au Collège de France (1979-1980)*, Paris, Gallimard/Seuil.
- Foucault M., 2015, *Naissance de la clinique (9^e éd.)*, Paris, PUF.
- Foucault M., Gordon C., 1980, *Power/knowledge : Selected interviews and other writings, 1972-1977 (1st American ed)*, New York, Pantheon Books.
- Fressoz B., 2020, *L'apocalypse joyeuse. Une histoire du risque technologique*, Paris, Points.
- Gibbons P., Lindenmayer D. B., 2007, « Offsets for land clearing : No net loss or the tail wagging the dog ? », *Ecological Management et Restoration*, vol. 8, n° 1, p. 26-31, <https://doi.org/10.1111/j.1442-8903.2007.00328.x>.
- Gouju A., 2018, « La prise en charge de la biodiversité entre absence, instrumentalisation économique et biopolitique des comportements : les plans de paysage au prisme du néolibéralisme », *Développement durable & territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, vol. 9, n° 3, <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.12679>.

- Granjou C., 2015, *Sociologie des changements environnementaux*. ISTE.
- Habermas J., 1981, *Theorie des kommunikativen Handelns*, Francfort, Suhrkamp.
- Habermas J., 1988, *Der philosophische Diskurs der Moderne : Zwölf Vorlesungen*, Francfort, Suhrkamp Insel.
- Honneth A., 1985, *Kritik der Macht : Reflexionsstufen einer kritischen Gesellschaftstheorie*, Suhrkamp.
- Jarić I., Quétier F., Meinard Y., 2019, « Procrustean beds and empty boxes : On the magic of creating environmental data », *Biological Conservation*, vol. 237, p. 248-252.
- Knight A. T. Cowling R. M., Rouget M., Balmford A., Lombard A. T., Campbell B. M., 2008, « Knowing but not doing : Selecting priority conservation areas and the research-implementation gap », *Conservation biology*, vol. 22, n° 3, p. 610-617.
- Kull C. A., Arnauld de Sartre X., Castro-Larrañaga M., 2015, « The political ecology of ecosystem services », *Geoforum*, vol. 61, p. 122-134, <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2015.03.004>.
- Mangos A., Rouchier J., Meinard Y., 2021, « Analysing constraints to improve conservation decision-making : A theoretical framework and its application to the Northern Vosges, France », *Environmental Conservation*, vol. 48, n° 3, p. 1-8.
- Marcone O., 2017, *Utilisation des évaluations économiques et émergence de conventions dans l'élaboration des politiques environnementales : Le cas des programmes de mesures de la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM)*, Thèse, université de Bretagne occidentale, Brest.
- Matzek V., Covino J., Funk J. L., Saunders M., 2014, « Closing the Knowing-Doing Gap in Invasive Plant Management : Accessibility and Interdisciplinarity of Scientific Research » *Conservation Letters*, vol. 7, n° 3, p. 208-215, <https://doi.org/10.1111/conl.12042>.
- Meinard Y., Dereniowska M., Gharbi J.-S., 2016, « The ethical stakes in monetary valuation methods for conservation purposes », *Biological Conservation*, n° 199 (Supplement C), p. 67-74.
- Meinard Y., Tsoukiàs A., 2019, « On the rationality of decision aiding processes », *European Journal of Operational Research*, vol. 277, n° 3, p. 1074-1084, <https://doi.org/10.1016/j.ejor.2018.09.009>.
- Meinard Y., 2022, « The foucauldian approach to conservation : pitfalls and genuine promises », *History and Philosophy of the Life Sciences*, n° 44, article n° 25.
- Naeem S., Bunker D. E., Hector A., Loreau M., Perrings C., (éds.), 2009, *Biodiversity, ecosystem functioning, and human wellbeing : An ecological and economic perspective*, Oxford, Oxford University Press.
- OFB (Office français de la biodiversité), 2018, *Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels*, ct88.espaces-naturels.fr.
- Paveau M.-A., 2007, « Discours et cognition : les prédiscours entre cadres internes et environnement extérieur », *Corela*, n° hors-série-6, <https://doi.org/10.4000/corela.1550>.
- Pestre D., 2013, *À contre science. Politiques et savoirs des sociétés contemporaines*, Paris, Seuil.
- Petitimberty R., 2016, « Quantifier pour manager. L'émergence des paiements pour services environnementaux au sein des politiques publiques environnementales françaises », *Développement durable & territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, vol. 7, n° 1, <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.11203>.
- Primack R. B., Sarrazin F., Lecomte J., 2012, *Biologie de la conservation*, Paris, Dunod.
- Ricœur P., 1965, *De l'interprétation : essai sur Freud*, Paris, Seuil.

Sagoff M., 2008, *The economy of the earth : Philosophy, law, and the environment* (2nd ed.). Cambridge, Cambridge University Press.

Sarkar S., 2005, *Biodiversity and Environmental Philosophy : An Introduction*, Cambridge, Cambridge University Press, <https://doi.org/10.1017/CBO9780511498558>.

Soulé M. E., 1985, « What Is Conservation Biology ? », *BioScience*, vol. 35, n° 11, p. 727-734, <https://doi.org/10.2307/1310054>.

Taylor D. E., 2016, *The rise of the American conservation movement : Power, privilege, and environmental protection*, Durham, Duke University Press.

Vaissière A.-C., Levrel H., Scemama P., 2017, « Biodiversity offsetting : Clearing up misunderstandings between conservation and economics to take further action », *Biological Conservation*, vol. 206, p. 258-262, <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2016.11.036>.

NOTES

1. La réflexion sur l'articulation savoirs/pouvoirs telle qu'elle se déploie dans les textes cités ici n'épuise évidemment pas la diversité d'approches et de thématiques des œuvres de Foucault. Certains ouvrages, comme *Les mots et les choses* (Foucault, 1966), ne traitent pas des liens entre savoirs et pouvoirs, du moins explicitement, quand des livres comme *La naissance de la clinique* (Foucault, 2015), ou même *l'Histoire de la folie* (Foucault, 1976a), l'abordent d'une manière très différente. Il est certainement possible de trouver dans ces œuvres des éclairages pour mieux comprendre certains aspects des textes qui nous intéressent ici plus spécifiquement (c'est ce que font par exemple Arnauld de Sartre *et al.* (2014) quand ils rapprochent les notions d'épistémè et de gouvernementalité). Néanmoins, les réserves que Foucault lui-même exprimait avec force vis-à-vis des tentatives, souvent forcées, de reconstituer des continuités dans la production d'un auteur, invitent à la plus grande prudence dans une telle démarche. Aussi nous garderons-nous, dans cet article, d'avoir une telle ambition. Nous nous focaliserons au contraire uniquement sur les textes de la période mentionnée, ainsi que sur ceux d'auteurs revendiquant explicitement une filiation avec ceux-ci.

2. Les moteurs de recherche les plus usités suggèrent qu'il est plus d'usage d'orthographier « savoir/pouvoir » sans « s ». Ajouter un « s » nous semble cependant mieux rendre justice à l'insistance de Foucault sur la multiplicité et le polycentrisme des forces. Nous tenons cependant ce point pour un détail, qui ne doit pas divertir l'attention du lecteur.

3. Une analyse plus approfondie de la multiplicité des lectures possibles de Foucault, sur laquelle le présent texte s'appuie, y est développée. La dichotomie proposée ici est purement logique, et non issue d'une typologie des contributions trouvées dans la littérature. Si certains travaux échappent à cette dichotomie dans leurs explorations des modalités de coproductions de savoir et d'action, ce ne peut être qu'à la condition de n'avoir pas l'ambition critique des analyses de savoirs/pouvoirs qui nous intéressent ici.

4. Nous ne traiterons pas ici de la question de savoir quel est le positionnement de Foucault lui-même. Certains textes, comme par exemple les *Leçons sur la volonté de savoir* (Foucault 2011), notamment celles consacrées aux sophistes (en particulier p. 55-68) et à la « fonction lustrale » de la vérité (p. 180), ainsi que la plupart des textes regroupés

dans le recueil *Power/Knowledge* (Foucault et Gordon, 1980), qui a largement structuré la réception de Foucault outre-Atlantique, semblent pointer vers le projet métaphysique. D'un autre côté, l'insistance de Foucault sur la prise en compte, dans la définition des « dispositifs », d'éléments non discursifs, comme « des institutions, des aménagements architecturaux » (Foucault, 1977) fait plutôt écho à la vision empirique.

5. Une autre possibilité, que Carpenter n'explore ni ne mentionne nulle part, est de présupposer que l'enseignement des statistiques, dont bénéficient les conservationnistes, s'accompagne toujours de mécanismes rendant les conservationnistes prompts à exercer un pouvoir. On pourrait, par exemple, imaginer que les processus de sélection qui permettent aux étudiants d'accéder aux formations en statistique sélectionnent uniquement les étudiants prompts à exercer leur pouvoir sur les autres.

6. Des lecteurs perspicaces, que nous remercions, ont pointé qu'il serait peut-être plus fidèle à Foucault de parler de « rapports de forces » avec un « s » à « forces », pour rendre justice à l'insistance de Foucault sur la multiplicité et le polycentrisme des forces qui se jouent autour du pouvoir. Foucault lui-même orthographe pourtant l'expression tantôt avec un « s » à « forces » et tantôt sans, de même que les éditeurs de ses cours au Collège de France. Comme les deux orthographes semblent correctes en français, nous les utilisons de manière interchangeable dans ce texte.

7. En ce sens, les analyses foucaaldiennes sont tout sauf des théories du complot.

8. Notre usage du terme « herméneutique » renvoie à « l'herméneutique démystificatrice » ou « herméneutique du soupçon » telle que la caractérise Ricœur (1965). D'autres adjectifs comme « analytique » ou « conceptuelle » auraient pu être utilisés ici, mais la référence à l'herméneutique démystificatrice au sens de Ricœur nous semble plus adaptée par l'écho qu'elle fait à la démarche de Foucault dans sa prétention à être nietzschéenne.

9. Question qu'aborde, pour sa part, la « *political ecology* » des services écosystémiques (Kull *et al.*, 2015) quand elle traite du programme BEF – sans cependant s'appuyer explicitement sur Foucault, dans l'article précité.

10. Devictor (communication personnelle) suggère qu'il serait cependant très facile de mettre en évidence de telles distorsions.

RÉSUMÉS

La biologie de la conservation est une branche engagée de l'écologie qui vise à appliquer les savoirs écologiques à la préservation de la biodiversité. Ce positionnement présuppose que ces savoirs ne sont pas le jouet de pouvoirs. Une telle présupposition fait de cette science une cible de prédilection pour des analyses remettant en cause la distinction savoirs/pouvoirs, dans une dynamique se revendiquant d'une inspiration foucaaldienne. Nous pointons des clarifications conceptuelles nécessaires à des analyses de savoirs/pouvoirs, et montrons qu'en leur absence, des contributions majeures perdent de leur force, et certains chantiers de recherche perdent en

visibilité. Nous défendons une analyse empirique des relations entre savoirs et pouvoirs et en posons les jalons fondés sur l'analyse des contraintes de l'aide à la décision.

Conservation biology is an action-oriented, value-based branch of ecology, aimed at identifying how knowledge can help preserve biodiversity. It is therefore based on the assumption that ecological knowledge is not undermined or manipulated by power. Because it is anchored in this assumption, conservation biology is a prominent target for analyses, inspired by Foucault, aimed at questioning the very distinction between knowledge and power. We point a series of conceptual clarifications needed to develop rigorous and unequivocal analyses of power/knowledge, which have to do with the fundamental projects these analyses pursue and their concept of power. We show that when these clarifications are ignored, contributions to this literature lose part of their force and tend to decrease the visibility of key empirical research frontiers. We introduce elements to strengthen these analyses through an empirical approach based on the analyses of constraints binding decision support interactions.

INDEX

Mots-clés : biodiversité, dispositifs institutionnels, savoir/pouvoir, Foucault, aide à la décision

Keywords : biodiversity, institutional settings, power/knowledge, Foucault, decision support

AUTEURS

YVES MEINARD

Yves Meinard est chargé de recherches au CNRS. À la croisée de l'écologie, de l'économie et de la philosophie, ses travaux portent sur les enjeux scientifiques, sociaux et éthiques de l'expertise.

LAMSADE, PSL Research University

N° Orcid : 0000-0001-5928-8959